

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 87402079.5

⑤① Int. Cl. 4: **G 09 F 7/18**
G 09 F 23/06

㉔ Date de dépôt: 17.09.87

③① Priorité: 07.10.86 FR 8613953

④③ Date de publication de la demande:
13.04.88 Bulletin 88/15

⑥④ Etats contractants désignés: DE ES GB IT

⑦① Demandeur: Société dite : SEPEM
14, rue des Bois B.P. 9
F-92222 Bagneux (FR)

⑦② Inventeur: Virginio, Antoine
82, rue R. Remont
F-78000 Versailles (FR)

⑦④ Mandataire: Tanguy, Gilbert André
SOCIETE INTERNATIONALE 19, rue de la Paix
75002 Paris (FR)

⑤④ **Système de signalisation, notamment pour magasins en libre-service.**

⑤⑦ Système de signalisation destiné à être fixé aux extrémités des rayons d'un magasin en libre-service.

Selon l'invention, le système comporte un support (18) en forme de U, fixé à une potence (26) elle-même solidaire du rayon (11), tandis que des panneaux (20a, 20b, 20c) munis de moyens de clipsage (25) sont emboîtés le long du support (18).

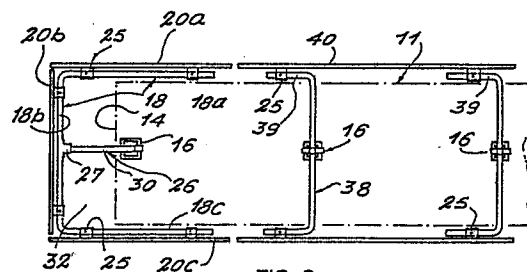


FIG. 2

Description

SYSTEME DE SIGNALISATION, NOTAMMENT POUR MAGASINS EN LIBRE-SERVICE

L'invention se rapporte à un système de signalisation, principalement pour magasins en libre-service et concerne plus particulièrement un nouvel agencement permettant de simplifier et rationaliser la signalisation destinée à diriger le client vers telle ou telle catégorie de produits, ou lui signaler certains articles en promotion.

Un magasin de distribution en libre-service est généralement équipé de rayons parallèles constitués par de longs meubles-présentoirs munis de plusieurs rangées d'étagères, disposés parallèlement les uns aux autres, de façon à définir entre eux des allées où les clients peuvent circuler et choisir les produits qui leur sont proposés sur lesdites étagères. Pour éviter de faire perdre du temps aux clients, et aussi pour leur permettre de mieux choisir, des produits similaires ou voisins sont regroupés sur les étagères accessibles d'une même allée. Par ailleurs, il est habituel d'adosser aux parois d'extrémités de ces meubles-présentoirs de grandes quantités d'un même article en promotion. La signalisation de l'emplacement des produits en rayons et des produits en promotion est faite par des panneaux très divers, généralement accrochés au plafond ou à une structure formant faux-plafond, par des chaînes. La pose de tels panneaux est assez compliquée et l'implantation est difficile à modifier, si on désire changer la physionomie du magasin. La hauteur des plafonds rend parfois nécessaire l'utilisation de grandes longueurs de chaîne, ce qui augmente sensiblement le prix de revient de telles installations. En outre, la réglementation en vigueur oblige à maintenir les panneaux à une certaine hauteur au-dessus du sol (lorsque les gens doivent passer en-dessous) ce qui limite leur efficacité en lecture rapprochée. Enfin, la présence de nombreux panneaux pendus au plafond complique et/ou réduit l'efficacité d'une installation de surveillance par radar et/ou réseau de télévision. En particulier, pour les radars mis en service en dehors des périodes d'ouverture du magasin, on a constaté que de simples courants d'air pouvaient entraîner une légère oscillation des panneaux, susceptible de déclencher une fausse alarme.

L'invention permet de résoudre tous ces inconvénients en proposant un nouveau système de signalisation lié aux meubles-présentoirs eux-mêmes, ce qui permet de supprimer les chaînes et tout accrochage de panneau au plafond, tout en plaçant lesdits panneaux plus bas, donc en les rendant plus lisibles.

Dans cet esprit, l'invention concerne donc un système de signalisation principalement pour magasins en libre-service, caractérisé en ce qu'il se compose d'un support longiligne formé de trois segments définissant un U et destiné à être fixé horizontalement à l'extrémité d'un rayon de présentation de produits, à la partie supérieure de celui-ci de façon que les trois segments du U s'étendent le long des bords supérieurs dudit rayon et de panneaux d'affichage dont les faces arrière portent

des moyens de clipsage venant respectivement s'emboîter sur ledit support dans une configuration de montage faisant correspondre chaque panneau d'affichage à un segment du U.

Dans la pratique, les supports sont constitués de tube à section circulaire, plié. Les moyens de clipsage sont des sortes de pinces élastiques, connues en soi, disponibles dans le commerce. Les panneaux qui viennent se fixer respectivement le long des trois branches du support en U définissent ainsi une sorte de coffrage susceptible d'abriter des moyens d'éclairage. Les deux panneaux parallèles servent plus particulièrement à indiquer les produits disponibles sur les étagères voisines, tandis que le panneau fixé à la branche formant la base du U, de longueur sensiblement égale à cette branche (c'est-à-dire à la largeur du rayon) permet d'afficher les informations nécessaires à la promotion d'un produit particulier empilé en grande quantité à l'extrémité du rayon. Les trois panneaux ainsi disposés à l'extrémité du rayon peuvent être légèrement inclinés vers le bas, ce qui augmente encore leur lisibilité. De plus, la lisibilité des panneaux est aussi améliorée par le simple fait qu'ils peuvent être placés plus bas que s'ils étaient accrochés au-dessus des allées.

L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre d'un système conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue générale en perspective d'une partie d'un magasin en libre-service équipé du système de signalisation conforme à l'invention;

- la figure 2 représente schématiquement une vue de dessus de l'un des rayons de distribution de la figure 1, montrant l'implantation d'un support conforme à l'invention sur les éléments de structure de ce rayon;

- la figure 3 est une vue de détail et en élévation d'un support de panneau, selon la coupe III-III de la figure 4;

- la figure 4 est une vue de dessus de la figure 3; et

- la figure 5 est une vue de détail montrant la structure des moyens de clipsage.

Sur les dessins, on a représenté un magasin en libre-service comprenant plusieurs meubles-présentoirs ou rayons 11, chaque rayon étant muni sur ses deux faces latérales de rangées d'étagères 12 superposées. Ces meubles-présentoirs sont disposés parallèlement les uns aux autres de façon à définir des sortes d'allées 13 où les clients peuvent circuler afin de choisir les produits qui leur sont proposés. Les meubles présentent chacun une certaine largeur correspondant au double de la profondeur des étagères, de sorte que, classiquement, l'extrémité 14 d'un rayon peut être utilisée pour y adosser un empilage 15 d'une grande

quantité d'un même article en promotion (voir figure 1). La structure mécanique des meubles-présentoirs a peu d'importance pour l'implantation de l'invention. On notera cependant que ce genre de meuble est très souvent construit autour d'une ossature métallique comportant, entre autres, plusieurs montants verticaux 16 situés dans le plan médian du meuble. Ces montants, métalliques et tubulaires, sont ici à section carrée ou rectangulaire et ouverts à leur extrémité supérieure. Comme on le verra plus loin, cette structure est avantageusement mise à profit dans un mode de réalisation préféré de l'invention.

Selon le principe de base de l'invention, le système d'affichage se compose d'au moins un support longiligne 18 formé de trois segments définissant un U et de panneaux d'affichage 20a, 20b, 20c, dont les faces arrières portent des moyens de clipsage 25 venant respectivement s'emboîter sur ledit support dans une configuration de montage faisant correspondre chaque panneau d'affichage à un segment du U. Le support 18 est destiné à être fixé horizontalement à l'extrémité d'un rayon 11, à la partie supérieure de celui-ci, de façon que les trois segments 18a, 18b, 18c du U s'étendent le long des bords supérieurs dudit rayon. Les moyens de clipsage (figure 5) sont constitués par des sortes de pinces élastiques, connues, à profil ouvert approximativement circulaire, venant s'emboîter sur les tronçons de tube métallique à section circulaire constituant ici les segments 18a, 18b, 18c. Ces pinces sont fixées, par tout moyen convenable, à l'arrière des panneaux 20a, 20b, 20c. Leur structure permet aussi bien de disposer les panneaux perpendiculairement entre eux que de les incliner vers le bas pour qu'ils soient plus lisibles par quelqu'un se trouvant à proximité. Le panneau 20b, monté sur le segment 18b formant la base du U est sensiblement de même longueur que ce segment. Les deux autres panneaux, 20a, 20c, correspondant aux deux segments parallèles du support 18, ont plus particulièrement la forme de deux bandeaux dont l'une des extrémités est découpée en pointe ou en biseau 24. Ces bandeaux indiquent plus particulièrement la nature des produits proposés sur les étagères vers lesquelles ils sont pointés. Le panneau ou bandeau médian 20b peut porter des inscriptions et informations relatives à l'article en promotion formant l'empilage 15. Un ensemble d'affichage complet pour un magasin en libre-service comporte un système tel que décrit ci-dessus agencé à chaque extrémité de rayon.

Pour le montage du support, le segment 18b formant la base du U est fixé à l'extrémité d'une potence 26 propre à être elle-même solidarisée à un rayon de présentation de produits 11. Ce segment comporte un anneau 27 fixé, par exemple soudé, en son milieu et recevant l'extrémité de ladite potence 26. Les deux éléments sont immobilisés l'un par rapport à l'autre grâce à une vis 28. D'autre part, la potence 26 est dimensionnée pour que, en étant engagée dans le montant vertical 16 le plus proche de l'extrémité 14 du rayon, sa partie en porte-à-faux 30 fixée au support 18 soit d'une longueur suffisante pour placer le panneau 20b en avant de l'extrémité

14 correspondante dudit rayon. De cette façon, l'ensemble des trois panneaux, 20a, 20b, 20c, et l'extrémité 14 du rayon 11, peuvent définir une sorte de coffrage délimitant un espace 32 à l'intérieur duquel on peut loger des moyens d'éclairage (non représentés) pour la mise en valeur des articles en promotion. La branche verticale de la potence est par ailleurs fixée dans un tronçon tubulaire 35 d'un socle 36 conformé pour être rapporté à la partie supérieure du montant 16. La potence est immobilisée dans le tronçon tubulaire 35 par une vis latérale, ce qui rend le positionnement du support réglable en hauteur. Le socle est également immobilisé sur le montant au moyen d'une vis latérale.

Enfin, l'ensemble du rayon peut être équipé de plusieurs autres supports longilignes 38, de forme éventuellement différente, mais présentant deux branches parallèles 39. Ces supports 38 sont agencés pour être fixés transversalement au rayon, à certains au moins des montants 16 de ce dernier. Des bandeaux d'affichage 40 dont les faces arrière portent des moyens de clipsage 25 analogues à ceux qui sont décrits plus haut, viennent s'emboîter sur les branches parallèles de ces supports 38, de façon à surmonter les étagères du rayon. Ces bandeaux d'affichage 40 permettent de désigner de façon plus précise les produits placés sur les étagères.

Revendications

1. Système de signalisation, principalement pour magasin en libre-service, caractérisé en ce qu'il se compose d'un support longiligne (18) formé de trois segments définissant un U et destiné à être fixé horizontalement à l'extrémité d'un rayon (11) de présentation de produits, à la partie supérieure de celui-ci, de façon que les trois segments (18a, 18b, 18c) du U s'étendent le long des bords supérieurs dudit rayon et de panneaux d'affichage (20a, 20b, 20c) dont les faces arrière portent des moyens de clipsage (25) venant respectivement s'emboîter sur ledit support dans une configuration de montage faisant correspondre chaque panneau d'affichage à un segment du U.

2. Système de signalisation selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte trois panneaux (20a, 20b, 20c), le segment (18b) formant la base du U et le panneau (20b) correspondant étant sensiblement d'égale longueur.

3. Système de signalisation selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les deux panneaux correspondant aux deux segments parallèles dudit support sont deux bandeaux (20a, 20c) dont l'une des extrémités est en forme de pointe ou biseau (24).

4. Système de signalisation selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le segment (18b) dudit support formant la base du U est fixé à l'extrémité d'une potence (26) propre à être elle-même solidarisée à un rayon

de présentation de produits précité.

5. Système de signalisation selon la revendication 4, caractérisé en ce que le segment (18b) formant la base du U comporte un anneau (27) fixé, par exemple soudé, en son milieu et recevant l'extrémité de ladite potence. 5

6. Système de signalisation selon la revendication 4, caractérisé en ce que ladite potence est dimensionnée pour que, en étant fixée au montant vertical dudit rayon, sa partie en porte-à-faux (30) fixée audit support, soit d'une longueur propre à placer le panneau (20b) fixé le long du segment (18b) formant la base du U, en avant de l'extrémité correspondant dudit rayon. 10 15

7. Système de signalisation selon la revendication 6, caractérisé en ce que des moyens d'éclairage sont logés dans l'espace (32) défini entre le panneau (20b) fixé le long du segment (18b) formant la base du U et l'extrémité (14) correspondante dudit rayon. 20

8. Système de signalisation selon la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce que ladite potence est fixée dans un tronçon tubulaire (35) d'un socle (36) conformé pour être rapporté à la partie supérieure dudit montant vertical (16). 25

9. Système de signalisation selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte en outre plusieurs autres supports longilignes (38) présentant deux branches parallèles (39) et agencés pour être fixés transversalement audit rayon, des bandeaux d'affichage (40) dont les faces arrière portent des moyens de clipsage (25), venant s'emboîter par lesdits moyens de clipsage sur les branches parallèles de ces supports, de façon à surmonter les étagères adjacentes dudit rayon. 30 35

40

45

50

55

60

65

4

0263736

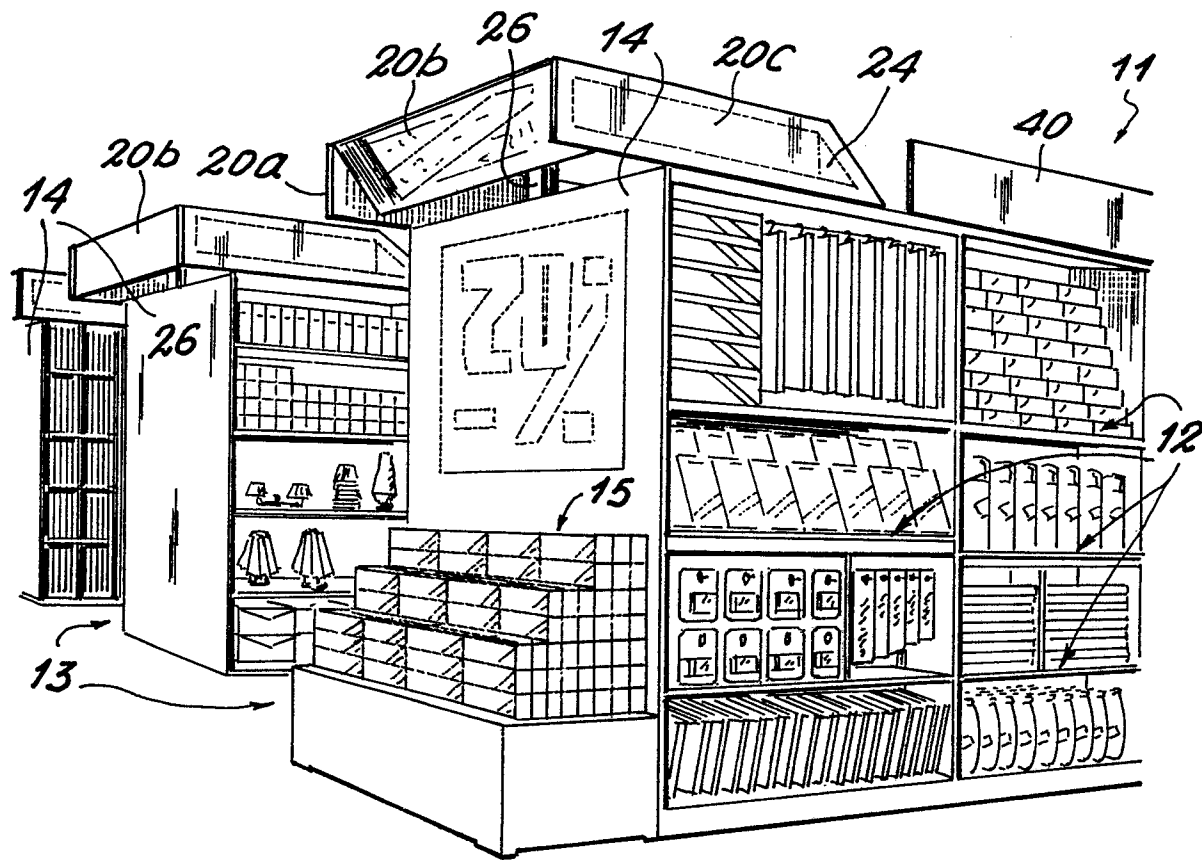


FIG. 1

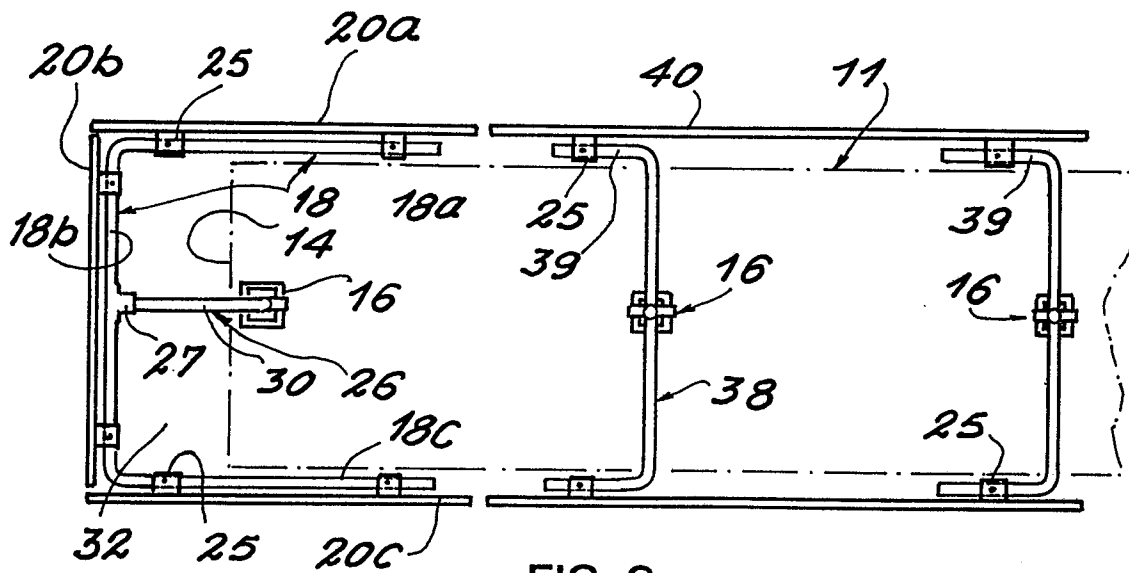


FIG. 2

